

Inscription ISAC CANOË-KAYAK - Saison 2020



Nom Prénom

Né(e) le / / (JJ / MM / AAAA)

Adresse

Code Postal Ville

☎ Fixe Portable

E.Mail@.....

<input type="checkbox"/> Ecole de pagaie 1ère et 2ème année Mercredi 14h/17h	<input type="checkbox"/> Perfectionnement et Adultes Samedi 14h/17h	<input type="checkbox"/> Kayak-Polo Dimanche 14h/16h
---	---	--

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer une mention) le club à diffuser l'image du licencié (site internet, supports publicitaires, journaux ...).

Majeur : Je soussigné(e) demande mon inscription au club ISAC CANOE KAYAK.

Mineur : Je soussigné(e) demande l'inscription de mon fils / ma fille (rayer) au club ISAC CANOE-KAYAK

Pièces à joindre lors de l'inscription (celle-ci ne sera validée qu'à réception de tous les documents) :

- Copie du Brevet de Natation 25m nage libre avec immersion (1ère inscription).
- Certificat médical attestant la pratique du Canoë - Kayak en loisir et/ ou en compétition dûment rempli par votre médecin traitant.
- Coupon réponse concernant l'assurance complémentaire (**souscrite ou non**)
- Règlement de la cotisation (ordre : Isac Canoë Kayak), selon les modalités suivantes :

	Première inscription (16 mois : Sept. à Dec. +1)	Réinscription (12 mois : Dec. à Dec. +1)
Enfant de sa 8e à sa 15e année	85 €	65 €
Personne de plus de 15 ans	105 €	80 €

SANTÉ

Merci de préciser tout problème de santé : Asthme, dos, allergie(s) :

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer) les responsables du club à prendre les dispositions en cas de d'accident et les autorités médicales à pratiquer les interventions jugées nécessaires sur la personne de :
.....

AUTORISATION / DECHARGE PARENTALE TRANSPORT (pour les mineurs)

Je soussigné(e)
autorise mon enfant
à pratiquer le canoë et le kayak à Guenrouët, lors des sorties organisées par le club, y compris celles nécessitant l'utilisation du véhicule club ou véhicule personnel d'un membre du club.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association (ci derrière) et je m'engage à les respecter.

Fait à : Le : ____ / ____ / ____

Signature adhérent : **Signature représentant légal (si mineur) :**

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION ISAC CANOË-KAYAK

1. ADHESION :

- ❖ Avoir 8 ans révolus au moment de l'inscription.
- ❖ Fournir un certificat médical portant la mention (Apte à la pratique du Canoë et du Kayak).
- ❖ Remplir une demande d'inscription et payer sa cotisation.
- ❖ Accepter ce présent règlement.
- ❖ Fournir une attestation de natation de 25m + immersion.

2. SECURITE :

- ❖ Le port du gilet d'aide à la flottabilité est **obligatoire** à tout moment de l'année. Il doit être fermé.
- ❖ Il est interdit de naviguer en solitaire pour les mineurs.
- ❖ Le club se réserve le droit de suspendre une séance, une sortie. Cette suspension sera notifiée par voie d'affichage au club quai St-Clair et par mail.
- ❖ Pour les mineurs, les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant et de revoir le chercheur à la fin de la séance, 30 minutes après celle-ci au plus tard, sauf cas exceptionnel précisé soir par les parents, soir par les entraîneurs à l'avance.
- ❖ Il est interdit de se baigner pendant l'entraînement.
- ❖ Il est interdit de fumer en bateau et dans les locaux.

3. FONCTIONNEMENT :

- ❖ Le club est ouvert à partir du 1^{er} samedi de Septembre jusqu'au dernier samedi de juin, petites vacances scolaires incluses (sauf contre ordre signalé au préalable).
- ❖ Les entraînements ont lieu Quai St Clair à Guenrouët le samedi de 10h à 12h, de 14h à 17h et les dimanches de semaine paire de 14h à 16h. Les horaires peuvent être modifiés lors de sorties ou de compétitions.

❖ L'entraînement est obligatoire pour pouvoir participer aux sorties. En aucun cas le club n'emmènera une personne n'ayant pas respecté cette condition sans raison valable.

❖ Le club fourni le matériel, l'entretien de celui-ci est à la charge de l'utilisateur qui en est responsable : toute dégradation entraînera une participation financière.

❖ Le club se réserve de droit de résilier purement et simplement l'adhésion d'une personne dont le comportement s'avérerait préjudiciable à la bonne marche du club et à l'entente entre les membres du groupe.

❖ Pour les sorties et les compétitions, les parents s'engagent dans la mesure du possible à assurer le transport. En cas d'impossibilité, une participation financière sera demandée.

❖ Pendant les mois de Juillet & Août (réservés à la location).

1 - L'encadrement n'est pas assuré.

2 - La pratique du canoë-kayak reste possible par la signature d'une charte d'utilisation et de décharge de responsabilité.

❖ Dans le cadre des sorties club :

1 - Avoir un équipement complet sur la sécurité (réserved, gilet, casque ...)

2 - Suivre les consignes du ou des responsable(s).

3 - Ne pas naviguer seul ou en tête sur une rivière.

4 - D'autres sorties sportives peuvent être organisées à la demande des licenciés ou sur initiative des responsables (patinoire, piscine...).

RAPPELS :

❖ Le licencié est responsable du matériel prêté.

❖ On ne tire pas un bateau sur le sol, on le porte.

❖ On ne jette pas le matériel au sol (bateau, pagaie, casque, gilet ...).

❖ On éponge et range les bateaux utilisés.

❖ On participe à tour de rôle au nettoyage des vestiaires.

❖ Le club n'est pas une garderie, c'est un club de sport. Il est demandé au licencié de participer activement aux entraînements.

❖ On suit les consignes du ou des responsable(s).

❖ Ne participeront plus aux sorties :

1 - Les personnes n'ayant pas régularisé leurs frais de participation (déplacements, stages, compétitions ...).

2 - Les personnes n'ayant pas respecté le matériel et les consignes générales.